Les Aides du FEOGA - ONIVINS

11 Les aides du FEOGA Garantie

Les aides à l'agriculture versées au titre du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) section Garantie ont représenté pour l'ensemble de l'Union Européenne à 25, au titre de l'exercice 2005, un montant de 48,928 milliards d'euros. Avec plus de 17 milliards d'euros le secteur des cultures arables (céréales, oléagineux…) a absorbé 35 % de ces dépenses, contre 16,7 % pour le secteur de la viande bovine et plus de 5 % pour le secteur du lait et des produits laitiers. Le secteur viti-vinicole a consommé pour sa part 1 267 millions d'euros, soit 2,6 % du budget total du FEOGA Garantie.

Ramené au Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne, soit environ 10 846 milliards d'euros (source Eurostat), les dépenses viti-vinicoles ont représenté en 2005 environ 0,1 pour mille de la valeur de ce PIB. Les 3 principaux pays européens producteurs de vins ont perçu 86,5 % des aides au secteur viti-vinicole. Avec 270 millions d'euros la France a représenté 21,4 % des dépenses allouées par le FEOGA Garantie au titre de l'OCM viti-vinicole, contre 36,4 % pour l'Espagne et 28,8 % pour l'Italie. L'OCM viti-vinicole entrée en vigueur le 1er août 2000 comporte, en particulier, un volet destiné à encourager

Dépenses du FEOGA garantie (exercice 2005)

	Montant d'aide (millions d'euros)	Pourcentage
Cultures arables	17 146	35,0 %
Viande bovine	8 176	16,7 %
Produits laitiers	2 755	5,6 %
Huile d'olive	2 311	4,7 %
Viande ovine et caprine	1 837	3,8 %
Sucre	1 793	3,7 %
Fruits et légumes	1 748	3,6 %
Vin	1 267	2,6 %
Autres produits	3 102	6,3 %
Autres mesures	1 947	4,0 %
Développement rural	6 846	14,0 %
Tous chapitres	**48 928**	**100,0 %**

Source : Commission Européenne/Exercice 2003

Retour sur notre page d'accueil ONIVINS.FR

l'adaptation de la production aux demandes du marché via une mesure de restructuration des vignobles. Ainsi les aides à la restructuration viticole, premier poste budgétaire en France, Italie et Espagne ont absorbé 35 % des dépenses viti-vinicoles communautaires soit un montant de 446 millions d'euros, contre 25 % pour les distillations, 16 % pour l'aide à l'utilisation des moûts (enrichissement, élaboration de jus de raisin) et 15 % pour le stockage de l'alcool.

Dépenses du FEOGA garantie (exercice 2005)

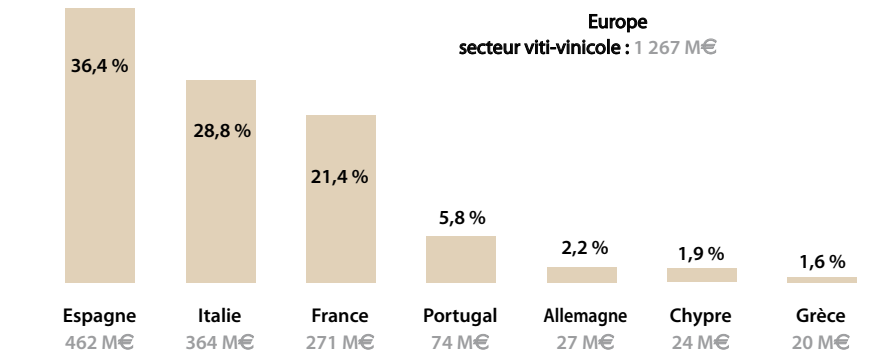

Source : Commission Européenne

Dépenses du secteur viti-vinicole par type d'aide / ventilation par état membre (exercice 2005)

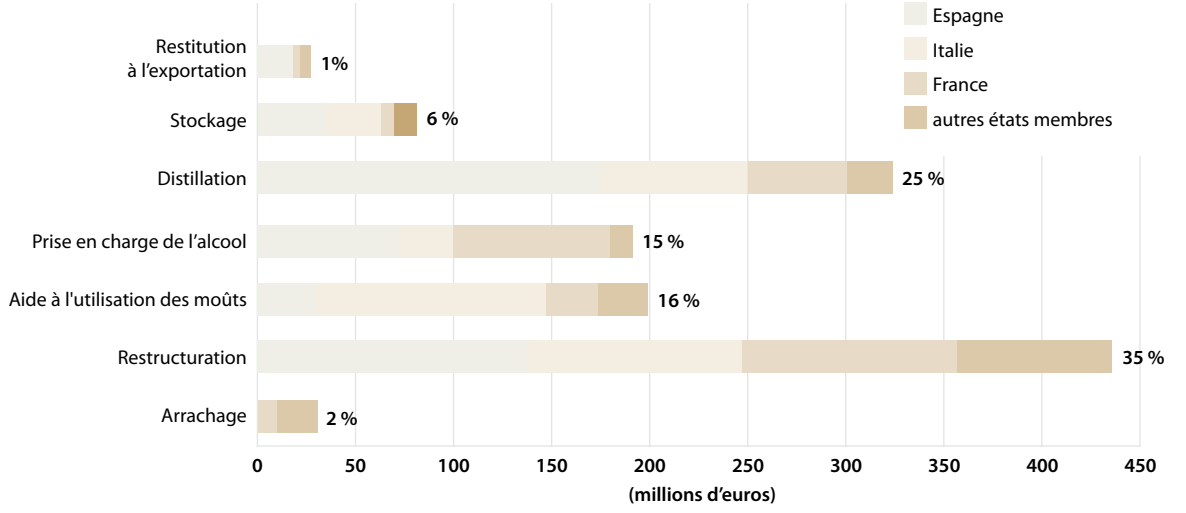

Source : Commission Européenne

Retour sur notre page d'accueil ONIVINS.FR